

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 mai 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 996

présenté par  
Mme Bareigts

à l'amendement n° 817 de M. Baupin

-----

**ARTICLE 38 BIS BA**

À l'alinéa 4, substituer à la troisième occurrence du mot :

« à »

les mots :

« au respect d' »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement précise que la distance d'éloignement est " fixée compte tenu de l'étude d'impact", c'est-à-dire sur des critères objectifs. Il reprend ainsi la formulation issue de la commission spéciale.

Il procède également à une modification rédactionnelle.